

<p style="text-align: center;">Commission départementale des finances Mercredi 18 septembre 2024</p>
--

Présents : Madame Maryline Comor, et Messieurs Pierre Lavalard, Pascal Tranquille, Aurélien Hamel, Joël Levecque, Didier Bardet, Manuel Rodriguez.

Assistent à la réunion : Christophe Demuynck, Wilfried Leclercq, Romain Warmé.

Excusé : Monsieur Carlos FERREIRA.

Résultat de l'exercice 2023/2024 :

Pierre Lavalard présente le résultat de la saison écoulée.

Les produits s'élèvent pour cette saison à 733.733 €

Les charges s'élèvent quant à elles à 687.600 €

Le District de la Somme a donc réalisé un bénéfice net de 46.133 € pour la saison 2023/2024.

Informations et explications du compte de résultat :

- Recettes :

Certaines différences notables s'expliquent d'elles même :

- Pour la ristourne licences de la LFHF, l'augmentation du nombre de licenciés dans le DSF a un impact direct puisque le DSF récupère 3,44€ par licence ;
- L'augmentation de la ligne « **Dossiers Discipline et amendes facturées aux club** » qui s'explique par l'application des amendes du foot animation, aux joueurs suspendus ayant participé aux rencontres (amende cumulée de 150€), à la tarification des modifications de match.
Cela se comprend également avec l'augmentation du nombre de licenciés du DSF, et donc des engagements d'équipes en Championnat et coupes, couplés avec l'augmentation du quantum d'arbitres officiels ayant couvert forcément plus de matchs.
- La différence de subvention du Conseil Départemental s'explique par le versement du reliquat de la saison 2022/2023, suite à la transmission du bilan des actions départementales.
- Arrivée d'un nouveau sponsor à hauteur de 8.000€ avec la société FIDUCIAL.
- Une subvention exceptionnelle de la FFF pour le matériel de visioconférence qui a bénéficié d'un lifting. Cette ligne s'équilibre car cette somme a été également reversée sur diverses lignes à la Ligue des hauts de France (en charge de l'amélioration du produit) mais également dans la gestion des logiciels et maintenance informatique.
- Les produits financiers résultent de placement (revenus sur épargne) ayant permis de faire des profits intéressants

Il est à noter une bonne maîtrise du système de péréquation des désignations arbitres puisque sur une prévision de 119.000€, les clubs ont reçu un reliquat de trop perçu puisque le solde s'élève

finalement à 95.174€ pour les D1, D2 et D3 seniors. Même si ce chiffre est également dans les dépenses, il est important de mettre en avant cette bonne gestion financière.

- Dépenses :

Une somme non négligeable d'achat de matériel et d'équipement en direction des clubs à hauteur de 74.681€.

Les dépenses de gestion courante ont été très bien suivies. A noter une augmentation des coût EDF, ainsi que de la maintenance informatique. Pour ce dernier point, il est précisé que le DSF est obligé de suivre les directives fédérales, avec une maintenance au niveau régional.

La ligne dédiée au Sport Etude (Section Sportives Scolaires) est biaisée puisque le DSF a reçu en 4 mois, deux saisons de subvention à destination des SSS. Le DSF ne fut que boîte aux lettres pour une somme de 8.500€, expliquant la grosse différence par rapport au prévisionnel. Cela ne sera plus le cas puisque les aides seront directement reversées aux sections sportives.

A noter les actions développées en faveur du futsal et du football féminin par le biais du futsal associé, puisque cette année le DSF a invité 53 féminines des clubs à une visite de Clairefontaine. Ce qui s'est ajouté aux dotations matérielles d'équipement pour les finalistes.

Il faut également mettre en avant la maîtrise du ratio charge de personnel/produit d'exploitation à 41%. Tout en sachant que le DSF a depuis deux saisons des alternants, ce qui explique l'augmentation du coût de la formation continue, et des salaires brut. Sachant que le DSF perçoit des aides de l'AFDAS pour la rétribution des alternants.

Le résultat net est donc bénéficiaire à hauteur de 46.133€

Ce résultat ne tient pas compte de la valorisation du bénévolat à hauteur de 10.000 heures pour l'ensemble des commissaires du DSF.

Proposition modification du barème financier :

La commission aborde les frais du barème disciplinaire et souhaite apporter une réflexion pour étude lors du prochain Comité Directeur et propose d'ajouter l'item ci-après :

- Absence excusée à moins de 3 jours d'une audition : 30€

Il a effectivement été constaté, quelle que soit la commission, que nous avons reçu de trop nombreuses excuses à moins de 3 jours des auditions alors même que les convocations avaient été envoyées 10 à 15 jours en amont. Ce qui ne permet pas aux commissions de reporter ou s'adapter aux disponibilités des licenciés.

Cela nuit également aux débats mais également dans les conclusions du travail des commissions.

Le Président

Pascal TRANQUILLE



Le Secrétaire de séance

Romain Warmé

